



Maire du XX^{ème}, remise de médailles

Au cours d'une chaleureuse cérémonie, madame Calandra, maire du XX^{ème}, accompagnée du président Christian Le Lann, a remis la médaille de la mairie du XX^{ème} à des artisans de l'arrondissement.

L'un des plus riches en entreprises artisanales, cet arrondissement est aussi l'un de ceux où se respire l'esprit de village et de la convivialité. La valorisation

des métiers de l'artisanat contribue à y maintenir une précieuse qualité de vie.



Crédit photos : Daniel Narezo

La CMAP félicite messieurs les récipiendaires, S. Bitan - bijoutier-horloger, C. Bonneau - boucher, A. Combes - tripiier volailler, D. Kulas - tripiier, G. Narezo - photographe, B. Naufle - boucher, P. Pavlenko - menuisier, P. Tabouret - taxi.

Madame Calandra a également remis une médaille au président Le Lann, très touché par cette reconnaissance, d'autant que le XX^{ème} est l'arrondissement où il a vu le jour...

MAAF Assurances - CMAP, un partenariat bien vivant !



Depuis toujours, MAAF Assurances a le souci d'aller au devant des besoins des chefs d'entreprise artisanale et d'adapter ses prestations à leurs spécificités. Pour être plus près des artisans, MAAF a choisi de nouer un partenariat avec la CMAP et être présente sur nos différents supports. A cet

effet, le renouvellement de la convention a été signé par le président Le Lann et le représentant de MAAF Assurances, Pierre Vanderheekhoutte, pour fixer les droits et devoirs de chacun dans l'intérêt de tous.

La Semaine nationale de l'artisanat 2010



À l'occasion de cet évènement, le président Le Lann, accompagné d'élus de la CMAP, est allé à la rencontre des artisans parisiens sur leur lieu de travail. Sa volonté

d'être au plus près de leur vie quotidienne est la marque de son implication dans la mission qui lui a été confiée : représenter et défendre les intérêts des artisans parisiens.

Il a également reçu les artisans du XVIII^{ème} arrondissement, venus nombreux, dans le cadre des « petits déjeuners » qu'il organise régulièrement.



C'est l'actu

Communiqué du président Le Lann



Soyez extrêmement vigilant ...

Vous êtes de plus en plus fréquemment la cible de démarchages abusifs. Il peut vous être proposé une publicité ou une affiliation à un annuaire ou un registre professionnel « bidon » prêtant à confusion avec les obligations réglementaires émanant d'organismes officiels. Ces démarchages peuvent revêtir plusieurs formes :

- envoi par fax d'un document d'« apparence officielle » vous laissant croire que vous répondez à une simple demande de renseignements. En renvoyant le document signé sans lire certains alinéas écrits en petits caractères, vous passez commande, sans le savoir, d'une insertion des coordonnées de votre entreprise dans un « annuaire professionnel ou

une base de données internet » ;

- envoi d'une facture pour l'inscription à un « registre » ;
- démarchage d'un commercial très persuasif qui arrive à obtenir un bon de commande signé le jour même.

Ne signez jamais un document sans l'avoir préalablement étudié et sans vérifier la réalité de la prestation. Si vous avez signé et renvoyé un document et êtes ensuite harcelé par le démarcheur pour effectuer le règlement, ne vous laissez pas intimider et prenez contact avec le service économique de CMAP ou directement auprès de la Direction départementale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes. Pour plus d'informations, contactez Anne Lebrec, anne.lebrec@cma-paris.fr

A votre service à la CMAP

LES PERMANENCES GRATUITES
PAR LES AVOCATS DU BARREAU DE PARIS
TOUS LES 1^{ER} ET 3^E MERCREDIS DU MOIS
SUR RENDEZ-VOUS

- Mercredi 21 avril 2010
- Mercredi 5 mai 2010
- Mercredi 19 mai 2010
- Mercredi 2 juin 2010
- Mercredi 16 juin 2010
- Mercredi 7 juillet 2010

